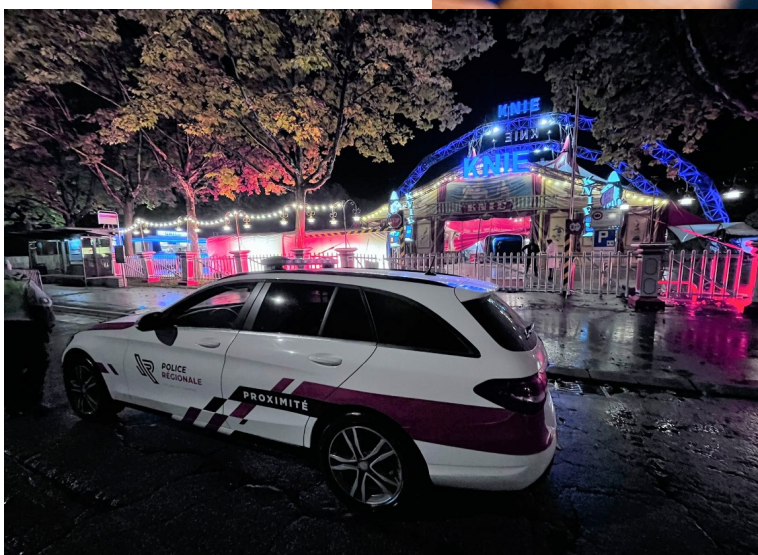




**POLICE
RÉGIONALE**
VILLES DU CENTRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023.....	1
L'ANNÉE 2023 EN BREF.....	3
GOUVERNANCE DE LA PRVC.....	4
ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS.....	4
COMITÉ DE DIRECTION.....	5
ORGANISATION DE LA PRVC.....	5
ACTIVITÉS DES DIFFÉRENTES ENTITÉS.....	6
DIRECTION DU CORPS DE POLICE.....	6
ENTITÉ POLICE SECOURS.....	6
Missions principales.....	6
Activités 2023.....	6
Contrôles radar.....	6
Conducteur de chien.....	7
Centrale de police – CEN.....	7
Patrouilles cyclistes – BIKE PATROL.....	8
Collaboration avec les partenaires.....	8
Véhicules.....	8
ENTITÉ POLICE DE PROXIMITÉ.....	8
Missions principales.....	8
Activités 2023.....	9
Education routière.....	9
ENTITÉ POLICE DU STATIONNEMENT.....	10
Missions principales.....	10
Conduite de l'entité.....	10
Contrôle du stationnement.....	10
ENTITÉ SERVICES GÉNÉRAUX.....	10
Missions principales.....	10
Activités 2023.....	10
TRIBUNAL INTERCOMMUNAL DE POLICE.....	11
Rétrospective 2023.....	11
FINANCES.....	12
Bilan au 31 décembre 2023.....	12
Compte d'exploitation global (Police et Tribunal de Police).....	12
Compte d'exploitation (Police).....	13
Compte d'exploitation (Tribunal de Police).....	13
Répartition de l'excédent de charges Sion et Sierre.....	13
Commentaires généraux sur les comptes 2023.....	14
Rapport de l'organe de révision.....	14

L'ANNÉE 2023 EN BREF

La PRVC a mené à terme l'étude du projet de délocalisation du poste de Sion, pour un déménagement en janvier 2024.

L'année 2023 a été particulièrement chargée au niveau des engagements en faveur des manifestations dont le niveau a été similaire à celui d'avant la pandémie de coronavirus. Les manifestations regroupant de nombreux spectateurs ou impliquant des risques particuliers nécessitent la mise sur pied d'effectifs importants pour la PRVC afin d'assurer la meilleure qualité de service pour la population et garantir un niveau de sécurité optimal, en collaboration avec les organisateurs et les services de sécurité privés.

Durant l'année 2023, la PRVC a également mené plusieurs actions spécifiques préventives et répressives visant à cibler différentes problématiques telles que la lutte contre le bruit des véhicules (notamment véhicules modifiés illégalement), la lutte contre la vitesse excessive dans les zones sensibles, la sécurité dans les transports publics et dans les gares, ou la lutte contre les stupéfiants. Ces actions, qui font souvent écho aux plaintes des citoyens, ont ainsi permis d'améliorer de manière générale le sentiment de sécurité de la population.

Les modifications structurelles apportées au cours des deux précédentes années, tout particulièrement au niveau des services généraux, ont permis d'améliorer sensiblement l'efficacité et la productivité, notamment en automatisant certaines tâches répétitives à faible valeur ajoutée, permettant ainsi au Tribunal de police d'absorber le volume important de dossiers et d'en assurer ainsi un traitement rapide.

Enfin, le projet de délocalisation du poste PRVC de Sion dans les locaux de la Poste a pu être mené à terme. Auparavant à l'étroit dans les locaux de la rue de Lausanne occupés depuis le début des années 1970, les différentes entités de la PRVC localisées à Sion peuvent évoluer depuis janvier 2024 au sein d'installations adaptées aux exigences des différents services. Réparti sur trois niveaux, ce nouvel espace permet non seulement d'optimiser les opérations internes et répondre à leurs besoins spécifiques, mais également de créer une zone d'accueil moderne. Cette dernière a été spécialement conçue pour accueillir le public de manière la plus efficace et conviviale possible, renforçant ainsi l'interaction positive entre la police et la communauté, tout en offrant la confidentialité nécessaire par la création de boxes individuels.

En choisissant un emplacement au cœur de l'activité urbaine et dans un secteur en plein développement, le nouveau poste de police s'assure d'être au plus près des citoyens. Cette proximité permettra de répondre plus rapidement aux besoins de la population et renforcera le sentiment de sécurité des habitants, travailleurs, étudiants et visiteurs. Depuis plusieurs années, la Ville de Sion s'est fortement développée dans la partie sud de la ville, notamment avec le projet Cour de Gare et l'implantation des Hautes Ecoles sur la rue de l'Industrie. Ce déménagement témoigne également de la volonté pour la PRVC de s'adapter aux besoins changeants de la population et au développement de la Ville. Fort de l'expérience sierroise, ce nouvel emplacement, situé à quelques mètres de la gare, permettra de renforcer la sécurité et le bien-être des citoyens.

Cette localisation stratégique a pour objectif également de permettre à la PRVC d'assurer une présence en continu dans un périmètre faisant régulièrement l'objet de plaintes de citoyens, notamment en lien avec des rassemblements de personnes non-usagères des transports publics pouvant susciter un sentiment d'insécurité chez certains usagers. La présence de la PRVC à proximité de la gare vise également à aborder ces préoccupations. Les agents pourront ainsi réagir plus rapidement et assurer une surveillance proactive.

GOUVERNANCE DE LA PRVC

Conformément à la Loi sur les communes et aux statuts de l'association de communes de la Police Régionale des Villes du Centre, la PRVC est gouvernée par deux organismes, à savoir l'Assemblée des délégués et le Comité de direction.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

L'Assemblée des délégués joue le rôle de l'organe délibérant dans la commune et est composé de neuf personnes, soit :

- Les deux Présidents des conseils municipaux des communes membres, soit Sion et Sierre,
- Sept représentants désignés par les conseils municipaux de Sion et Sierre selon la répartition suivante :
 - Quatre représentants pour la Ville de Sion,
 - Trois représentants pour la Ville de Sierre.

Ses principales attributions sont l'approbation du budget et des comptes, la modification des statuts, l'adhésion de nouvelles communes, l'autorisation des emprunts, l'approbation des nouvelles dépenses d'un montant supérieur à CHF 250'000.—, l'approbation des crédits supplémentaires supérieurs à CHF 20'000.—, l'adoption du règlement du personnel et de toutes les directives permettant l'exécution des tâches confiées à la PRVC et la désignation d'un organe de révision.

En 2023, les membres de l'Assemblée des délégués étaient les suivants :

M. Pierre Berthod	Président	Président de la Ville de Sierre
M. Philippe Varone	Vice-président	Président de la Ville de Sion
Mme Lysiane Tissières	Déléguée	Conseillère générale, Ville de Sierre
M. Florian Chappot	Délégué	Conseiller municipal, Ville de Sion
M. Stéphane Häfliger	Délégué	Conseiller général, Ville de Sion
M. Pierre Kenzelmann	Délégué	Conseiller municipal, Ville de Sierre
M. Anthony Lamon	Délégué	Conseiller municipal, Ville de Sierre
Mme Nadine Pardo	Déléguée	Conseillère municipale, Ville de Sion
Mme Carole Schmid	Déléguée	Conseillère municipale, Ville de Sion

L'Assemblée des délégués a siégé à deux reprises en 2023 et a notamment pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes 2022,
- Approbation du budget 2024.

COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction est composé de quatre membres, à savoir les deux conseillers municipaux en charge du dicastère de la sécurité de Sion et Sierre ainsi que du commandant et du commandant-adjoint de la PRVC.

Les attributions du comité de direction sont notamment de veiller à l'exécution des buts de l'association conformément aux décisions prises par l'Assemblée des délégués, d'établir le budget de l'association, d'adopter des directives à portée uniquement opérationnelle ainsi que de procéder à l'engagement, à l'assermentation, aux promotions et à la cessation des rapports de travail des employés. À ce titre, le Comité de direction exerce, à l'égard du personnel, les droits et obligations de l'employeur.

Le Comité de direction était composé durant l'année 2023 par :

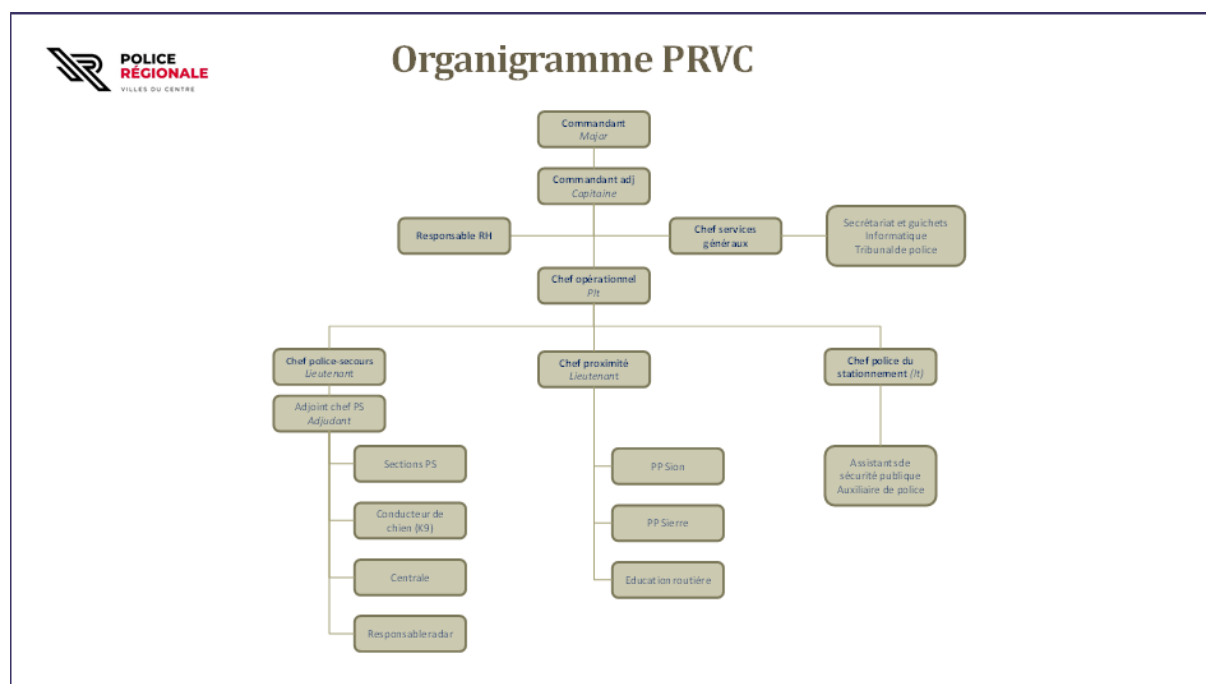
M. Cyrille Fauchère	Président	Conseiller municipal Ville de Sion
M. Eddy Beney	Vice-président	Conseiller municipal Ville de Sierre
Maj. Bernard Sermier	Membre	Commandant PRVC
Cap. Thomas Zimmermann	Membre	Commandant-adjoint PRVC

Le Comité de direction s'est réuni à 10 reprises en 2023 et a également traité de nombreux dossiers par voie de circulation. Ses principales actions ont été liées à la gestion des finances, au traitement des dossiers en lien avec le personnel et à l'établissement du projet de budget 2024.

ORGANISATION DE LA PRVC

La PRVC est composée de la Direction du corps de police et de quatre entités, à savoir Police Secours, Police de Proximité, Police du Stationnement et Services Généraux.

L'effectif est resté stable en 2023, avec un nombre restreint de mouvements de personnel.



ACTIVITÉS DES DIFFÉRENTES ENTITÉS

DIRECTION DU CORPS DE POLICE

Placée sous la supervision du Comité de direction, la direction de la PRVC assure les tâches courantes de direction, notamment la gestion des ressources humaines et des finances, le lien avec les échelons politiques de la PRVC et les relations au niveau opérationnel avec les partenaires (communes partenaires, Polices cantonales et municipales, autres acteurs de la protection de la population). La direction coordonne également l'entier des activités opérationnelles du corps de police et veille à la répartition des tâches entre les diverses entités.

ENTITÉ POLICE SECOURS

➤ Missions principales

- Répondre à toutes les interventions à caractère urgent sur le territoire de la PRVC et des communes partenaires (24h/24), que ce soit spontanément, sur délégation de la centrale 117 ou sur appel à la centrale de la PRVC,
- Patrouiller préventivement sur le territoire desservi par la PRVC,
- Assurer les services d'ordre lors des manifestations,
- Procéder aux dénonciations au règlement communal de police et, sur délégation, aux lois fédérales et cantonales,
- Planifier et gérer les moyens de contrôle radar.

➤ Activités 2023

- En 2023, Police Secours a assuré **4'809** interventions (4'584 en 2022) sur demande de la population, soit une moyenne d'environ **13** interventions par jour, dont **284** ont fait l'objet d'une dénonciation au Tribunal de police (293 en 2022).
- **150** services d'ordre (153 en 2022) pour des manifestations ont été effectués en 2023.
- Police Secours a également procédé à **198** contrôles de circulation (172 en 2022). **515** infractions (474 en 2022) ont fait l'objet d'un procès-verbal LCR (Loi sur la circulation routière).

➤ Contrôles radar

La PRVC a procédé à **359** contrôles de vitesse en 2023 dans le but de renforcer la sécurité routière. D'une manière générale, les contrôles se focalisent sur les secteurs sensibles (zones 20 km/h et 30 km/h, abords immédiats des écoles, hôpitaux, EMS, etc.), ainsi que dans les zones générant des plaintes des citoyens.

Activités radar et infractions constatées (nombre)	2022	2023
Contrôles radar	473	359
Contrôles de jour	462	342
Contrôles de nuit	11	17
Véhicules contrôlés	63'759	45'737
Infractions	3'257	2'369
Amendes d'ordre	3'170	2'283
Dénonciations au SCN - Mesures administratives	77	79
Dénonciations au Ministère public	10	7

Le taux d'infraction, calculé en rapportant le nombre d'infractions à celui des véhicules contrôlés, s'est établi à 5,18 % en 2023, contre 5,11 % en 2022 et 5,86 % en 2021. Il a donc légèrement augmenté par rapport à 2022. À noter qu'un délit de chauffard a été enregistré en 2023 à Sion (dépassement de 56 km/h en zone 50).

➤ Conducteur de chien

Le conducteur de chien dispose d'un berger belge malinois qui est formé pour la quête d'objets, de personnes et de recherche de pistes. Ce dernier est également actif dans la recherche de stupéfiants et les perquisitions. Toutefois, il sera prochainement mis à la retraite.

Dans sa vision axée sur la police de proximité et le contact avec la population, la PRVC a porté son choix, pour la formation d'un nouveau chien de police, sur une race de chien de chasse, à savoir un springer spaniel. Contrairement au précédent chien, cette nouvelle recrue sera destinée exclusivement à la recherche de produits stupéfiants.

Au terme d'une période intense de formation, le conducteur et son chien ont réussi en date du 13 octobre 2023 l'examen opérationnel dans le domaine des stupéfiants conduit par la Fédération Suisse des Conducteurs de Chiens de Police. Ils œuvrent dès à présent sur tout le territoire de la PRVC et collaborent également avec la Police cantonale dans le cadre de missions spécifiques.

Activités avec engagement du chien de police (nombre)		2022	2023
Recherche de stupéfiants		23	31
Quête d'objets		0	4
Recherche de personnes		3	2
Perquisitions		5	4
Autres interventions de police		1	0
Engagement du chien de police		32	41

➤ Centrale de police – CEN

Le regroupement des deux centrales Sierre et Sion sur un seul site, avec une section de collaborateurs affiliés à cette tâche, a permis de bénéficier d'un personnel spécifiquement formé, améliorant ainsi la qualité de réponse à la population et de diminuer, à terme, les coûts d'investissement et d'exploitation du matériel technique.

La centrale de la PRVC fonctionne 24h/24 et 7j/7 et répond à toutes les demandes d'intervention de la population ainsi qu'aux appels transférés par la centrale de la Police cantonale. Les centralistes ont répondu à un total de **27'430** appels en 2023. Au niveau des appels ayant généré l'ouverture d'un cas, les statistiques 2023 sont les suivantes :

Nombre total d'appels dont notamment :	2022	Part %	2023	Part %
Appels au numéro d'urgence PRVC 027 327 6 117	2'231	36 %	1'988	35 %
Transferts de la centrale de la Police cantonale	3'450	56 %	3'270	58 %
Autres	468	8 %	421	7 %
Total des appels gérés par la Centrale PRVC	6'149	100 %	5'679	100%

➤ Patrouilles cyclistes – BIKE PATROL

Les patrouilles cyclistes offrent l'avantage de favoriser le contact avec la population et d'accéder à des lieux ne pouvant être desservis avec les véhicules de service.

Patrouilles cyclistes	2022	2023
Bike Patrol (nombre)	20	30
Kilomètres parcourus	554	992



➤ Collaboration avec les partenaires

Police Secours a collaboré à de nombreuses reprises avec ses partenaires, à savoir :

Interventions en collaboration avec des partenaires (nombre)	2022	2023
Services du feu 118	481	488
Police des transports CFF	109	87
Travail au noir - Protection des travailleurs	18	46
APEA - OPE	44	34
Interventions avec partenaires	652	655

➤ Véhicules

La PRVC dispose d'un parc de 21 véhicules à moteur (17 voitures et 4 motos), pour un total de **344'178** km parcourus durant l'année 2023 (349'199 km en 2022). À noter que la PRVC remplace progressivement ses véhicules de Police Secours par des véhicules hybrides et que la Police de Proximité dispose de plusieurs véhicules électriques.

ENTITÉ POLICE DE PROXIMITÉ

➤ Missions principales

- assurer un contact permanent et régulier avec la population des différents quartiers attribués ;
- collaborer avec les organisations ou entités actives dans les quartiers (associations de quartier, éducateurs de rue, commerçants, établissements publics, milieux associatifs, RailFair) ;
- résoudre des problématiques récurrentes en collaboration avec les autres partenaires (administration communale, Police cantonale, éducateurs de rue, etc.) ;
- assurer l'éducation routière au niveau primaire, secondaire 1 et 2 ;
- gérer les patrouilleurs adultes ;
- mettre sur pied et participer à des actions visant à la prévention ;
- collaborer avec le service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (enquêtes, séquestres d'animaux, notifications et prélèvements des eaux de piscines) ;
- collaborer avec le service cantonal de la population et des migrations (enquêtes, naturalisations, auditions et notifications).

➤ Activités 2023

L'année 2023 a été particulièrement marquée par la reprise en nombre des manifestations. Les chantiers d'envergure encore en cours, occupent régulièrement les différents ilotiers qui sont présents prennent part aux séances de coordination.

Statistiques

Certificats de bonne vie et mœurs	150
Déclaration de détenteurs	120
Autorisations héliportage	60
Chantiers	46
Requêtes et notifications	500
Office vétérinaire	10
Autorisations de passage (Tonnage)	38
Autorisations travail de nuit	115
Autorisations signalisation provisoire	8
Autorisations réclame routière	80
Label Fiesta	35
Commandements de payer	5'786



La police de proximité a également traité **428** dossiers (320 en 2022) visant à résoudre des problématiques sur le long terme. Plusieurs dossiers sont encore en cours de traitement ou de suivi par cette entité, en lien avec les différentes manifestations à venir et les chantiers qui sont en cours de réalisation, ou qui vont l'être, sur l'ensemble du territoire desservi par la PRVC.

➤ Education routière

Le team de l'éducation routière, grâce à la collaboration et à l'effort de tous les agents afin de pallier quelques absences, a assuré l'ensemble de ses engagements au bénéfice des nombreux enfants accueillis tout au long de l'année pour la visite du poste de Sion et Sierre notamment, et plus particulièrement durant la période estivale, lors de l'activité passeport vacances qui rencontre un grand engouement.

Activités d'éducation routière (nombre)	2022	2023
Classes visitées	304	400
Enfants ayant bénéficié de la formation	6'132	8'400
Patrouilleurs adultes	43	23



ENTITÉ POLICE DU STATIONNEMENT

➤ Missions principales

La Police du Stationnement, composée d'assistants de sécurité publique (ASP), assure les missions suivantes :

- Assurer le contrôle des stationnements en surface et dans les parkings souterrains,
- Collaborer avec Police Secours lors des services d'ordre (manifestations),
- Collaborer avec la Police de Proximité pour différentes missions (patrouilleurs scolaires, présence préventive aux abords des écoles, votations, marché de la Vieille Ville de Sion).

➤ Conduite de l'entité

Vu l'expertise technique nécessaire dans la gestion des dossiers et projets en lien avec le stationnement, le Comité de direction a décidé de pourvoir le poste laissé vacant à la tête de l'entité en confiant cette mission de conduite de 11 professionnels à un policier issu du corps, qui a officiellement pris fonction à compter du 1er novembre 2023. À ce titre, il renforce également le cercle des officiers assurant le service de piquet de la PRVC.

➤ Contrôle du stationnement

Le contrôle du stationnement vise à réprimer les comportements dangereux ou inadéquats (parcage sur un passage piétons, parcage non autorisé sur une place à mobilité réduite, etc.) et à contrôler la durée du stationnement dans les zones limitées afin d'assurer un tournus des véhicules sur ces places. Durant l'année 2023, la police du stationnement a dénoncé **57'698** infractions (53'058 en 2022).

Outre les missions de contrôle du stationnement, la Police du Stationnement assure les tâches suivantes :

- gestion de la signalisation ;
- vidange et entretiens horodateurs/parcs ;
- renforts à la centrale PRVC ;
- remplacements aux guichets de Sion et de Sierre.

ENTITÉ SERVICES GÉNÉRAUX

➤ Missions principales

Cette section assure la desserte des guichets de police des postes de Sion et Sierre. Elle assure également toutes les tâches à caractère administratif, comptable ou en lien avec la gestion du contentieux et le Tribunal intercommunal de police. De plus, elle gère également le domaine informatique et télécommunications du corps de police.

➤ Activités 2023

L'année 2023 aura été l'occasion de poursuivre l'automatisation et la simplification de nombreuses tâches et processus entamées en 2022 et dont les gains ont eu un impact concret cette année. Suite au transfert d'un équivalent plein temps de la PRVC à la Ville de Sion, il n'a pas été nécessaire de repourvoir ce poste de travail administratif.

Dans le cadre d'une convention de délégation, les Services généraux assument le secrétariat et la gestion administrative et financière du Tribunal intercommunal de police qui regroupe les deux

communes-membres de l'association PRVC (Sion et Sierre), ainsi que toutes les communes partenaires. L'entier des procédures allant de la facturation/encaissement des amendes jusqu'aux conversions en jours d'arrêt sont assumées depuis 2022. 2023 aura été l'occasion de rattraper les dossiers accumulés et d'être à jour.

Concernant l'informatique, le logiciel de caisse utilisé aux guichets ayant près de 25 ans, il a été remplacé par un programme relié directement au logiciel comptable de notre fiduciaire.

TRIBUNAL INTERCOMMUNAL DE POLICE

Par convention de délégation, la PRVC assure le secrétariat et la gestion administrative et financière du Tribunal Intercommunal de Police qui regroupe les deux communes membres de l'association PRVC (Sion et Sierre), ainsi que l'ensemble des communes partenaires.

➤ Rétrospective 2023

L'entier des procédures allant de la facturation/encaissement des amendes jusqu'aux conversions en jours d'arrêt sont assumées depuis 2022. 2023 aura été l'occasion de rattraper les dossiers accumulés et d'être à jour.

Affaires traitées par le Tribunal Intercommunal de Police (nombre)	2022	2023
Ordonnances pénales	5'557	4'343
Amendes d'ordre	5'111	3'691
Mises à ban	443	613
Impôt sur les chiens	3	39
Mandats de répression	259	257
Oppositions et contentieux	3'771	4'395
Lettres de maintien	884	896
Lettres d'annulation	1'157	1'221
Réquisitions de poursuite	1'730	2'278
Rappels avant conversion en jours d'arrêt	79	204
Convocations en prison	11	53
Séjours en prison	0	1

FINANCES

➤ Bilan au 31 décembre 2023

Aperçu du bilan et du financement		à fin DECEMBRE 2023	à fin DECEMBRE 2022
1 Actif		1 764 645	1 528 653
10 ACTIFS CIRCULANTS		1 539 645	1 507 953
100 Disponibilités et placements à court terme		754 037	453 607
101 Créances		-	29 586
104 Actifs de régularisation		785 607	1 024 760
14 ACTIFS IMMOBILISES		225 000	20 700
140 Immobilisations corporelles		225 000	-
142 Immobilisations incorporelles PA		-	20 700
2 Passif		1 764 645	1 528 653
20 ENGAGEMENTS COURANTS		1 764 645	1 528 653
200 Engagements résultants des livraisons et de prestations de services		1 381 901	1 351 037
204 Passifs de régularisation		382 744	177 616

➤ Compte d'exploitation global (Police et Tribunal de Police)

Comptes 2022		Compte de résultat Global (Police + TPOL)		Comptes 2023		Budget 2023		Ecart au budget	
Fr.		Fr.		Fr.		Fr.	%	Fr.	
13 477 084	3	14 213 403	3	13 783 101	3.12	430 302			
11 702 013	30	12 224 153	30	11 893 001	2.78	331 152			
359 576	300	391 543	300	462 426	15.33	70 883	-		
9 009 471	301	9 397 700	301	9 132 000	2.91	265 700	-		
14 680	304	12 402	304	16 500	24.84	4 098	-		
2 137 236	305	2 252 413	305	2 116 575	6.42	135 838	-		
181 050	309	170 096	309	165 500	2.78	4 596	-		
1 627 420	31	1 787 868	31	1 715 100	4.24	72 768			
383 709	310	379 488	310	366 000	3.69	13 488	-		
75 647	311	170 483	311	191 000	10.74	20 517	-		
13 843	312	3 338	312	4 000	16.55	662	-		
659 953	313	749 900	313	624 100	20.16	125 800	-		
103 148	315	73 815	315	78 500	5.97	4 685	-		
361 266	316	382 610	316	401 500	4.70	18 890	-		
25 435	317	24 572	317	45 000	45.40	20 428	-		
4 421	319	3 662	319	5 000	26.76	1 338	-		
88 200	33	119 997	33	120 000	0.00	3			
88 200	332	119 997	332	120 000	0.00	3	-		
59 450	36	81 385	36	55 000	47.97	26 385			
59 450	360	81 385	360	55 000	47.97	26 385	-		
-	361	-	361	-	-	-	-		
Comptes 2022		Compte de résultat Global (Police + TPOL)		Comptes 2023		Budget 2023		Ecart au budget	
Fr.		Fr.		Fr.		Fr.	%	Fr.	
13 477 084	4	14 213 403	4	13 783 101	3.12	430 302			
3 803 607	42	4 074 032	42	3 705 000	9.96	369 032			
595 786	421	980 686	421	505 000	94.20	475 686	-		
315 076	426	175 107	426	200 000	12.45	24 893	-		
2 892 744	427	2 918 239	427	3 000 000	2.73	81 761	-		
268 016	43	292 647	43	215 000	36.12	77 647			
9 405 461	46	9 846 724	46	9 863 101	0.17	16 377			
9 405 461	461	9 846 724	461	9 863 101	0.17	16 377	-		

➤ Compte d'exploitation (Police)

Comptes 2022	Compte de résultat Police		Comptes 2023	Budget 2023		Ecart au budget	
Fr. 12'809'159	3	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	Fr. 13'482'831	Fr. 13'080'100	% 3.08	Fr. 402'731	
11'284'539	30	Charges de personnel	11'768'556	11'350'000	3.69	418'556	
9'009'471	301	Traitements	9'397'700	9'132'000	2.91	265'700	
14'680	304	Allocations	12'402	16'500	24.84	4'098	
2'079'338	305	Charges sociales	2'188'552	2'036'000	7.49	152'552	
181'050	309	Frais de formation	169'902	165'500	2.66	4'402	
1'376'971	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'512'893	1'555'100	2.71	42'207	
379'491	310	Charges de matières et de marchandises	371'710	356'000	4.41	15'710	
75'647	311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	170'483	191'000	10.74	20'517	
13'843	312	Energie, eaux et taxes	3'338	4'000	16.55	662	
413'721	313	Prestations de service et honoraires	482'703	474'100	1.81	8'603	
103'148	315	Entretien de matériel et de véhicules	73'815	78'500	5.97	4'685	
361'266	316	Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	382'610	401'500	4.70	18'890	
25'435	317	Dédommagements	24'572	45'000	45.40	20'428	
-	318	Réévaluations sur créances	-	-	-	-	
4'421	319	Diverses charges d'exploitation	3'662	5'000	26.76	1'338	
88'200	33	Amortissement de patrimoine administratif	119'997	120'000	0.00	3	
88'200	330	Amortissements immobilisations incorporelles PA	119'997	120'000	0.00	3	
-	332	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles PA	-	-	-	-	
59'450	36	Charges de transferts	81'385	55'000	47.97	26'385	
59'450	360	Parts de revenus destinées à des tiers	81'385	55'000	47.97	26'385	
-	361	Dédommagements à des collectivités publiques	-	-	-	-	
Comptes 2022	Compte de résultat Police		Comptes 2023	Budget 2023		Ecart au budget	
Fr. 12'809'159	4	REVENUS	Fr. 13'482'831	Fr. 13'080'100	% 3.08	Fr. 402'731	
3'212'690	42	Taxes et redevances	3'097'735	3'205'000	3.35	107'265	
4'870	421	Emoluments pour actes administratifs	4'390	5'000	12.20	610	
315'076	426	Remboursements	175'107	200'000	12.45	24'893	
2'892'744	427	Amendes	2'918'239	3'000'000	2.73	81'761	
268'016	43	Revenu divers	292'647	215'000	36.12	77'647	
9'328'453	46	Revenus de transferts	10'092'448	9'660'100	4.48	432'348	
9'328'453	461	Dédommagement des communes	10'092'448	9'660'100	4.48	432'348	

➤ Compte d'exploitation (Tribunal de Police)

Comptes 2022	Compte de résultat Tribunal de Police		Comptes 2023	Budget 2023		Ecart au budget	
Fr. 667'924	3	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	Fr. 730'572	Fr. 703'001	% 4	Fr. 27'571	
417'475	30	Charges de personnel	455'597	543'001	16	87'404	
359'576	300	Autorités, commissions et juges	391'543	462'426	15	70'883	
57'898	305	Charges sociales	63'860	80'575	21	16'715	
-	309	Frais de formation	194	-	-	-	
250'450	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	274'975	160'000	72	114'975	
4'218	310	Charges de matières et de marchandises	7'778	10'000	22	2'222	
246'232	313	Prestations de service et honoraires	267'196	150'000	78	117'196	
-	317	Dédommagements	-	-	-	-	
Comptes 2022	Compte de résultat Tribunal de Police		Comptes 2023	Budget 2023		Ecart au budget	
Fr. 667'924	4	REVENUS	Fr. 730'572	Fr. 703'001	% 4	Fr. 27'571	
590'916	42	Taxes et redevances	976'296	500'000	95	476'296	
590'916	421	Emoluments pour actes administratifs	976'296	500'000	95	476'296	
77'008	46	Revenus de transferts	245'725	203'001	221	448'726	
77'008	461	Dédommagement des communes	245'725	203'001	221	448'726	

➤ Répartition de l'excédent de charges Sion et Sierre

Répartition de l'excédent de charges PRVC - Villes de Sion et Sierre - comptes 2023

Excédent de charges PRVC	7'644'071 CHF
Excédent de charges Tpol	-245'725 CHF
Excédent de charges à répartir au prorata population	7'398'346 CHF

Répartition au prorata de la population	Habitants	Excédent au prorata
Sion	34'584	4'907'163 CHF
Sierre	17'557	2'491'183 CHF
TOTAL	52'141	7'398'346 CHF

Comparaison avec budget validé	Budget 2023 validé	Résultat final	Ecart
Sion	5'086'767 CHF	4'907'163 CHF	179'604 CHF
Sierre	2'532'834 CHF	2'491'183 CHF	41'651 CHF
TOTAL	7'619'601 CHF	7'398'346 CHF	221'255 CHF

Montants à rembourser suite aux acomptes versés	Acomptes versés 2023	Résultat final	Remboursements effectifs
Sion	5'067'279 CHF	4'907'163 CHF	160'116 CHF
Sierre	2'532'000 CHF	2'491'183 CHF	40'817 CHF
TOTAL	7'599'279 CHF	7'398'346 CHF	200'933 CHF

➤ Commentaires généraux sur les comptes 2023

Sur le plan financier, l'année 2023 de la PRVC s'annonçait a priori difficile en raison de l'augmentation du coût de la vie survenue dans le courant de l'année 2022 et qui n'avait pas pu être intégré dans la planification financière 2023 en raison des contraintes statutaires de validation du budget (budget 2023 validé le 22 juin 2022). En effet, les charges salariales ont dû être indexées en 2023 à l'augmentation de l'IPC (+2,5 %), conformément au Règlement du personnel de la PRVC.

Malgré ce contexte défavorable, le résultat financier de l'année 2023 est satisfaisant. En effet, le budget 2023 de la PRVC s'élevait à CHF 7'619'601.-. Le résultat final s'élève à CHF 7'398'346.-, soit CHF 221'255.- de moins que le budget. La différence entre les acomptes versés (CHF 7'599'279.-) et le résultat final, soit CHF 200'933.-, a été reversée aux villes de Sion et Sierre.

Ce résultat s'explique par des charges qui ont été parfaitement maîtrisées et qui sont donc restées dans l'enveloppe budgétaire allouée, ainsi que par une augmentation des revenus notamment au niveau du Tribunal de police. En effet, cette Autorité, qui a bénéficié d'un effectif complet au niveau de son personnel, a pu mettre à jour les différentes procédures pendantes.

➤ Rapport de l'organe de révision

En date du 28 février 2024, le réviseur désigné par l'Assemblée des délégués a rendu son rapport et a conclu à la conformité des comptes annuels de l'association PRVC.

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée des délégués de la Police Régionale des Villes du Centre (PRVC), à Sion

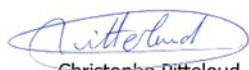
En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de votre association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

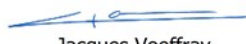
Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fiduciaire FIDAG SA



Christophe Pitteloud
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jacques Voeffray
Expert-réviseur agréé

Sion, le 28 février 2024
Exemplaire numérique

Annexes : comptes annuels